



**EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATION,
HONORABLES COLLÈGUES, DISTINGUÉS INVITÉS,**

C'est, à nouveau, un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette Auguste Assemblée, à l'occasion de notre 153^e session qui se tient en terre africaine de la République unie de Tanzanie, terre aux beaux paysages et au riche patrimoine qui font la fierté du continent. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au pays pour son accueil chaleureux. Je remercie également le Secrétariat de l'UIP pour la bonne organisation de nos travaux.

EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous réalisons que la stabilité globale, la cohésion sociale et l'avenir de nos institutions multilatérales reposent avant tout sur la qualité de nos gouvernances nationales.

Le thème qui nous réunit traduit une ambition à la fois noble et exigeante. Il place le développement local au centre des préoccupations mondiales en mettant au cœur de celles-ci les rapports entre les populations locales et leurs dirigeants. Ces rapports se nourrissent d'interactions sur la base d'une confiance mutuelle avec d'une part des aspirations à davantage de bien-être et de l'autre des actions destinées à les réaliser en s'appuyant sur des moyens publics et sur les principes d'une bonne gouvernance.

La bonne gouvernance est au cœur de toute action publique visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations. Elle repose sur plusieurs principes essentiels: **la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte, la participation, et la capacité des institutions à répondre aux besoins des populations.**

Elle constitue ainsi le baromètre à travers lequel toute institution publique peut mesurer l'efficacité de son action . Au Sénégal, la participation des populations à la gestion des affaires publiques locales trouve notamment son fondement dans sa Constitution et dans le **Code général des Collectivités territoriales**.

Ce Code prévoit notamment la possibilité pour les citoyens de formuler des propositions concernant le développement économique et social de leurs collectivités, ainsi que des mécanismes de concertation.

Cette approche nous rappelle une chose essentielle :

Les populations ne doivent pas être de simples bénéficiaires des politiques publiques. Elles doivent aussi et surtout être des acteurs de leur propre développement.

La consolidation de la bonne gouvernance locale requiert une démarche concertée d'autonomisation et de décentralisation responsable. En dotant nos collectivités territoriales de cadres institutionnels solides, de ressources adaptées et de mécanismes de gestion transparents, nous renforçons l'efficacité de l'action publique. Cette dynamique de proximité constitue le premier rempart contre les disparités territoriales et le vecteur privilégié d'un développement harmonieux et équilibré.

C'est dans cette perspective que la capacitation des populations prend tout son sens.

Une population mieux formée et mieux informée est davantage en mesure de participer à la vie de sa collectivité, de comprendre les enjeux de son terroir et contribuer à la recherche de solutions.

L'éducation occupe donc une place centrale. Elle ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances. Elle permet également de développer l'autonomie, l'esprit critique, les compétences et la capacité à participer pleinement à la vie sociale.

La capacitation doit également passer par la formation professionnelle, l'accès à l'information, le développement des compétences numériques, le soutien à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des initiatives locales.

L'objectif est simple : **donner aux populations les moyens de prendre part au développement de leurs propres terroirs.**

EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS

L'inclusion et l'égalité des chances sont des préalables d'une culture de la confiance et celle-ci est le socle sur lequel repose l'édifice démocratique. Préserver cette confiance exige un engagement sans réserve à servir les intérêts des populations en s'appuyant sur l'inclusion pluraliste et l'équité sociale.

Pour une inclusion réelle et dynamique, il convient d'intensifier le dialogue institutionnel avec l'ensemble des composantes de la société. Une attention particulière doit être portée à l'intégration pleine et effective des femmes et de la jeunesse au sein des instances de concertation et de décision au niveau local.

Aussi, l'égalité des chances comme vecteur de progrès doit-elle être au centre de l'action publique avec un accès équitable aux services publics essentiels, à l'éducation de qualité, à l'innovation numérique et aux opportunités économiques . Garantir à chaque citoyen, indépendamment de son origine ou de sa condition, les moyens d'exprimer son potentiel doit-être un impératif à tout acte de gouvernance.

Face à ces enjeux majeurs, les Parlements et la coopération interparlementaire ont un rôle important à jouer à travers notamment :

- L'élaboration de cadres législatifs modernes favorisant la décentralisation, la redevabilité et la bonne gestion des deniers publics ;
- L'exercice d'un contrôle parlementaire effectif afin de garantir l'allocation efficiente des ressources au bénéfice direct des communautés locales ;
- La promotion du partage de bonnes pratiques et le renforcement des capacités à travers la coopération interparlementaire.

A ce sujet, l'Union interparlementaire est invitée à jouer un rôle de catalyseur des initiatives devant permettre d'interconnecter les collectivités territoriales de différents

pays et faciliter à celles-ci la réalisation des nombreuses opportunités que peut offrir la coopération internationale décentralisée.

Ce travail sera naturellement facilité par les fonctions d'élus locaux qu'exercent un bon nombre de parlementaires de notre institution

EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS

Notre ambition est claire : placer les populations au cœur du développement de leurs terroirs en les dotant des moyens d'initier et d'agir avec la pleine conscience que le développement se fera pour et par elles.

Le cadre de vie auquel nous aspirons, l'éducation que nous souhaitons pour nos enfants, les politiques de santé que nous élaborons ne peuvent se réaliser durablement et efficacement que s'ils sont conçus pour et avec les populations concernées. Cette interaction entre les gouvernants et les populations bénéficiaires doit être permanente, transparente et sincère afin de susciter la confiance nécessaire à la réussite de toute politique publique.

Ce qui me renforce davantage dans ma conviction que l'UIP pourrait bien être l'instance à partir de laquelle des solutions concrètes et durables pourraient être trouvées aux problématiques de développement de nos collectivités territoriales avec des actions à impact direct sur la vie des populations et un modèle de gouvernance basée sur l'inclusion et la redevabilité pour une confiance renforcée entre dirigeants et bénéficiaires des politiques publiques.

Vivement donc que cette 153^e Assemblée de l'Union Interparlementaire marque une étape décisive dans notre volonté commune de traduire nos orientations stratégiques en actions concrètes au service du bien-être des peuples que nous représentons.

Je vous remercie de votre aimable attention.